

AVIS D’AFFICHAGE

relatif à la publicité des actes

Conformément aux dispositions légales relatives à l’information des habitants et à la publication des actes des EPCI, et notamment les articles L5211-1, L2121-25, L5211-46, L5211-3 et L2131-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que l’article L311-9 du code des relations entre le public et l’administration, la liste suivante des délibérations du Bureau examinées en séance est affichée et mise à la disposition du public sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération, www.m2a.fr :

**Communauté d’Agglomération
Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)**

(Convocation envoyée le 7 novembre 2023)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2023 À 18 H

Sous la présidence de Fabian JORDAN

Quorum pour 59 élus en exercice : 30 élus présents.

PRESENTS (43) : Mme AGUDO-PEREZ, Mme BAECHTEL, M. BELLONI, M. BITSCHENE, M. BOUILLÉ (jusqu’au point 10° compris), Mme BUCHERT, M. BUX, Mme DHALLENNE, M. DUSSOURD, M. FUCHS, Mme GERRER, M. GOEPFERT, Mme GOLDSTEIN (jusqu’au point 6° compris), M. GREILSAMMER, M. HAGENBACH, M. HARTMANN, M. HILLMEYER, M. HOMÉ, M. JORDAN, M. JULIEN, Mme KEMPF, M. LAUGEL, M. LIPP, M. LOGEL, Mme LUTOLF-CAMORALI, Mme MEHLEN, M. MENSCH, Mme MEYER, M. MOR, M. ONIMUS, Mme RAPP, M. RICHARD, M. RICHE, M. SALZE, Mme SCHELL, M. SCHILDKNECHT, M. STURCHLER, Mme TALLEUX, M. TORANELLI, M. TRIMAILLE (à partir du point 5° et jusqu’au point 14° compris), M. VIOLA, M. WOLFF et Mme ZELLER.

EXCUSES / ABSENTS (6) : M. BERGDOLL, M. EHRET, M. ENGASSER, Mme JENN, M. NICOLAS et M. SCHILLINGER.

PROCURATIONS (10) : M. BEHE à M. ONIMUS, Mme BONI DA SILVA à M. TRIMAILLE, M. COUCHOT à Mme RAPP, Mme GOETZ à M. RICHE, M. GUTH à M. DUSSOURD, M. LECONTE à Mme MEHLEN, Mme LUTZ à M. JORDAN, Mme MOTTE à Mme BUCHERT, M. NEUMANN à M. SCHILDKNECHT et Mme SORNIN à M. BOUILLÉ.

Procuration temporaire : Danièle GOLDSTEIN à Gérard GREILSAMMER (à partir du point 7°).

Les membres du Bureau ont adopté les délibérations suivantes :

- 1° Désignation du secrétaire de séance
- M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

UN TERRITOIRE D'ACCUEIL DYNAMIQUE

- Coopération transfrontalière

- 2° 2160B Partenariat avec l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (524/7.5.6/2160B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

- Urbanisme et aménagement

- 3° 2201B Protections phoniques A36 - RD1066 à Lutterbach : avenant n°1 à la convention de financement entre Mulhouse Alsace Agglomération et la Collectivité européenne d'Alsace (4200/7.6/2201B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

UN TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE ET DE COOPÉRATION

- Finances

- 4° 2187B Politique sociale de l'habitat : garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de DOMIAL dans le cadre de l'opération rue de Staffelfelden à Wittelsheim (313/7.3/2187B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

- Administration générale

- 5° 2152B Convention de partenariat entre Mulhouse Alsace Agglomération et l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) (361/1.7.2/2152B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

- Ressources humaines

- 6° 2202B Ouverture d'emplois permanents à des agents contractuels (322/4.2.1/2202B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

- 7° 2058B Mise à disposition de personnel de Mulhouse Alsace Agglomération au profit de la SAEML « Maison du Territoire » (322/4.1.4/2058B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

UN TERRITOIRE DE NOUVELLE DONNE ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

- Environnement et énergie

- 8° 2171B Le « Moulin Nature » : versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2024 (401/7.5.6/2171B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

- 9° 2197B Installation et exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur voirie dans les communes de l'agglomération mulhousienne - appel à initiative privée - occupation du domaine public - choix de l'occupant (401/3.5/2197B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

10° 2195B

Village Industriel de la Fonderie - réhabilitation du bâtiment 47 - projet Technocentre CETIM Grand Est - augmentation du coût global d'opération, validation de l'avant projet définitif (APD) et rémunération définitive du maître d'œuvre (533/1.1.1/2195B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

- Eau

11° 1079B

Projet solidaire dans le domaine de l'eau : subvention à « Grand Est : Solidarités et Coopérations pour le développement » (GESCOD) (412/7.5.6/1079B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

12° 2203B

Régie de l'eau m2A : passation d'un accord-cadre à bons de commande pour travaux sur les branchements et petits travaux spécifiques (412/1.1.1/2203B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE AU SERVICE DE TOUS SES HABITANTS

- Enfance

13° 2017B

Périscolaire : construction d'un périscolaire pour le groupe scolaire Sellier à Mulhouse - transfert de maîtrise d'ouvrage et mise à jour du plan de financement (2342/1.3.2/2017B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

14° 2105B

Périscolaire : construction d'un périscolaire pour les enfants de la Cité Rossalmend à Staffelfelden - avenant 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage (231/1.3.2/2105B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

15° 2163B

Périscolaire : subventions de fonctionnement au titre de 2023 - troisième versement (231/7.5.6/2163B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

16° 2185B

Marchés publics : travaux de rénovation et de maintenance courante dans les bâtiments communautaires - résiliation des lots relatifs au périscolaire et à la petite enfance (2342/1.1.15/2185B)

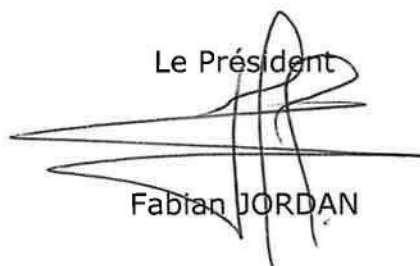
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

17° 2162B

Petite enfance : subventions de fonctionnement au titre de 2023 - troisième versement (232/7.5.6/2162B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fin de l'étude des délibérations du Bureau à 19 h 25.

Le Président

Fabian JORDAN

- **Les délibérations de séance sont consultables sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération : www.m2a.fr.**
- **Les personnes intéressées peuvent demander communication des délibérations de séance au Secrétariat des assemblées de Mulhouse Alsace Agglomération, Maison du Territoire 9 avenue Konrad Adenauer - Sausheim, 3^{ème} étage, bureau n°308.**